



Comité Régional d'Escrime  
**Occitanie**  
Pyrénées - Méditerranée

**COMITE DIRECTEUR**  
25 Juin 2019 à Balma  
29 Juin 2019 à Montpellier

## **ORDRE DU JOUR**

- Point 1 : compte rendu du Comité Directeur du 23 Juin 2018
- Point 2 : politique sportive 2019/2020
- Point 3 : compte-rendu du Comité Directeur de la FFE du 15 Juin 2019
- Point 4 : devenir des CID
- Point 5 : problèmes liés à l'arbitrage
- Point 6 : point sur les licences
- Point 7 : aides financières du CREO pour la saison 2019/2020
- Point 8 : prime de croissance
- Point 9 : questions et informations diverses qui devront nous parvenir avant le 20 Juin 2019.

### **Point 1 : Compte rendu du Comité Directeur du 23 Juin 2018**

Le compte rendu est adapté à l'unanimité.

### **Point 2 : Politique sportive 2019/2020**

Le Président revient sur la Fête des Jeunes qui était la première sous la nouvelle formule avec des équipes d'Occitanie, le retour est très positif avec 9 médailles au total pour l'Occitanie, 3 en individuel et 6 par équipes.

Le Président remercie les 2 CTS, Magali CARRIER et Damien TOUYA, pour l'important travail qu'ils ont effectué dans l'élaboration du règlement sportif.

Les CTS expliquent le règlement sportif et présentent également des modifications majeures. Une fois voté le règlement sportif sera envoyé à l'ensemble des clubs et consultable sur le site du Comité Régional.

Le règlement sportif est mis au vote et adopté à l'unanimité.

### **Point 3 : Compte-rendu du Comité Directeur de la FFE du 15 Juin 2019**

Seule Mme Chantal HELGUERS a pu assister à ce Comité Directeur et en fait un compte-rendu à Montpellier. A Toulouse Jean-Christian CARRIE revient sur les points les plus importants à partir des notes de Chantal HELGUERS.

Le compte-rendu officiel de la FFE sera joint au présent document ou adressé aux clubs sitôt que la FFE l'aura fait parvenir aux Comités Régionaux.

A Toulouse le Docteur Dominique HORNUS, Médecin Fédéral, revient sur les évolutions du règlement médical : fin du double surclassement pour les tireurs M11 2<sup>ème</sup> année et les M13 1<sup>ère</sup> année, les vétérans devront présenter un certificat médical tous les 2 ans à partir de 70 ans et non plus à partir de 75 ans.

#### **Point 4 : Devenir des CID**

Le Président fait le constat que les CID Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées sont devenus des « coquilles vides », il propose donc aux membres du Comité Directeur un accord de principe pour travailler sur la fusion absorption de chacun des CID par le CREO. Cet accord de principe est voté à l'unanimité.

La mise en œuvre de cette mesure démarrera après l'AG électorale du CREO qui devrait intervenir début Avril 2020 pour être affective après l'AG électorale de la FFE début 2021.

#### **Point 5 : Problèmes liés à l'arbitrage**

Le Président et les CTS insistent pour que soit respecté le règlement sportif et que la règle d'un arbitre pour 4 tireurs et au-delà soit appliquée.

Ils demandent également que des pénalités soient appliquées pour les clubs qui ne respectent pas cette règle.

Les représentants des clubs font valoir qu'il est difficile de refuser des tireurs surtout dans les petites catégories. Le Président rappelle que ce règlement sportif s'applique uniquement pour les compétitions régionales.

Le manque d'arbitre lors des compétitions est évoqué par les participants, il est proposé de mettre sur le site du CREO la liste des arbitres avec le nom de leur club pour que les organisateurs puissent si besoin les contacter directement.

Il est rappelé que la formation à l'arbitrage fait partie du parcours de l'escrimeur, et les clubs doivent prendre conscience de la nécessité de pousser tous les jeunes à réaliser cette formation.

#### **Point 6 : Point sur les licences**

Le CREO enregistre une baisse des licences de 5% un peu en dessous de la moyenne nationale qui est de 6% (voir annexe)

#### **Point 7 : Aides financières du CREO pour la saison 2019/2020**

Les aides sont détaillées par le Président à Toulouse et par le Trésorier à Montpellier.

A Montpellier, Me Éric PARIZEL, Trésorier, fait au préalable un compte-rendu détaillé de la trésorerie du CREO.

L'ensemble de ces aides figurent sur le règlement sportif et est consultable sur le site du CREO.

L'action Escrime et Cancer du Sein est reconduite.

Au titre de la promotion féminine, 150 bustiers seront distribués dans la catégorie M11.

Le CREO continuera de financer les coupes et médailles des Championnats d'Occitanie, l'achat devra être effectué par les Clubs avec l'accord préalable du Trésorier, la facture devra être établie au nom du Comité Régional.

Le Président et le Trésorier rappellent que les *aides en matériel\** seront versées aux clubs qui l'utiliseront comme ils le souhaitent, les factures des achats devront être établies au nom du CREO. (\*Prime à la performance, aide en matériel allouée aux meilleurs classés régionaux et aide en matériel allouée aux tireurs sélectionnés par équipe à la Fête des Jeunes). Les clubs concernés recevront une information par courriel.

### **Point 8 : Prime de croissance**

Le Président détaille la liste des Clubs bénéficiaires de la prime de croissance en partenariat avec la FFE (voir annexe).

Cette action sera reconduite la saison prochaine.

### **Point 9 : Questions et informations diverses**

Pas de question déposée en amont de la réunion.

Me CHAMPAIN rappelle les difficultés pour l'arbitre de la Fête des Jeunes que l'organisateur ne voulait pas financer. Une solution a été trouvée tardivement ce qui a généré du stress.

Jean-Christian CARRIE remercie encore les clubs de la région qui ont pu être faire le déplacement.

**Jean-Christian CARRIE**



Président du Comité Régional,

**Brigitte GRASSET**



Secrétaire Générale du Comité Régional